



Commune de Fourilles
(03140)

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Vendredi 10 mai 2013

Communauté de Communes : Nouvelle composition

A l'unanimité les membres du conseil optent pour la répartition des sièges selon les termes de l'accord local qui prévoit 51 conseillers dont un conseiller titulaire et un suppléant pour les 9 plus petites communes (dont FOURILLES).

Contrat territorial

Madame le Maire présente les travaux proposés par le SMAT (syndicat mixte d'aménagement du territoire) dans le cadre du contrat territorial du bassin de la SIOULE, en vue de l'amélioration et de la remise en état des cours d'eau.

Sous réserve que la communauté de communes prenne la maîtrise d'ouvrage, à l'unanimité les membres du conseil se prononcent en faveur de la totalité des travaux proposés sur la BOUBLE et le BOUBLON pour un montant prévisionnel d'un peu plus de 40 000 euros sur cinq ans. Ces travaux seront également subventionnés à 50% par l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Renouvellement de la convention ATESAT

Les membres du conseil à l'unanimité renouvellent la convention ATESAT dans les mêmes conditions qu'en 2012 (mission de base et gestion du tableau de classement de la voirie).

Rénovation et mise aux normes salle polyvalente

Accord subvention conseil général de 30% soit 25 999 euros.

Subvention DETR sera de 25 116 euros, soit 50% pour les sanitaires et 30% pour le reste, avec application d'un coefficient de solidarité de 0,84.

Compte tenu de la réalisation des travaux en fin d'année, l'accord définitif parviendra ultérieurement.

Toutefois l'appel d'offre sera lancé comme prévu à fin mai.

Accessibilité de la voirie et des bâtiments communaux aux personnes handicapées.

Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des bâtiments communaux aux personnes handicapées doit être établi.

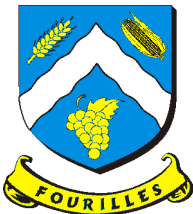
Pour la voirie : pas de date butoir pour la réalisation des travaux.

Prévoir l'achat de cinq panneaux réglementaires pour identification des espaces réservés aux véhicules des personnes handicapées.

Pour les bâtiments communaux, outre les travaux à la salle polyvalente, il est recommandé d'envisager un aménagement pour l'église

Questions diverses

Madame le Maire a autorisé Monsieur FAUCHER habitant de Fourilles, à implanter son chapiteau de cirque pour une semaine afin de réaliser les derniers réglages de son spectacle et de pouvoir faire la première représentation de cette nouvelle création à Fourilles.



Commune de Fourilles
(03140)

Après avoir été avisée par des habitants de la commune d'une fuite sur les gouttières de l'église, Madame le Maire a fait le nécessaire auprès de l'entreprise Mounin pour la réparation. Suite à l'inondation survenue le 1^{er} mai le long du Boublon, Madame le Maire et ses adjoints vont constituer un dossier et prendre contact avec les services de l'état pour pouvoir résoudre ce problème.